

# Vous êtes chasseur ?

## Quelques recommandations



### Déchets de cuisine

(Persistance plusieurs mois dans les produits porcins, des années dans la viande congelée)

- Il est interdit de nourrir les sangliers avec des déchets alimentaires, quelle que soit leur origine (restauration collective, industrie agro-alimentaire, cuisine familiale...),
- Les importations de viandes de porc ou de sanglier et produits à base de porc ou de sanglier sont strictement interdites depuis des pays non-indemnes de PPA.



### Chasseurs/Voyageurs

- Respectez et faites respecter un délai de 72 heures entre votre entrée dans un élevage ou un parc/enclos de chasse et votre dernier contact avec des porcs ou des sangliers d'une pays non-indemne de PPA,
- N'introduisez aucun matériel de chasse (vêtements, bottes, matériel, véhicule...) dans l'enceinte d'un élevage de porcs ou sangliers,
- Ne ramenez pas de carcasse ni de trophée de chasse de sanglier dans un élevage de porcs ou sangliers.



### Source de contamination



### Véhicules et matériel

(Persistance 6 à 10 jours dans les fécès)

- Evitez d'effectuer des voyages à destination ou depuis un pays non-indemne de PPA, ou d'utiliser du matériel ayant servi dans un pays non-indemne de PPA,
- Contrôlez visuellement l'état de propreté du camion, et refusez le chargement si le camion est sale,
- Respectez un délai de 72 heures pour toute nouvelle utilisation du véhicule et/ou matériel après un retour d'un pays non-indemne de PPA,
- Effectuez un nettoyage/désinfection complet du véhicule et/ou du matériel avant de pénétrer sur le territoire français, et faites un 2<sup>ème</sup> nettoyage/désinfection avant toute nouvelle utilisation en France.

Le point sur

# La Peste Porcine Africaine

Risques et prévention



# Qu'est-ce que la Peste Porcine Africaine ?

Une maladie virale, très contagieuse, mortelle



## Qui est atteint ?

- Les porcs domestiques et sangliers,
- Les suidés sauvages africains sont porteurs inapparents,
- Pas de risques pour les humains.

## Quels symptômes ?

Incubation : 3-15 jours (3-4 jours en forme aigüe).

- ➔ Mort subite sans autre signe,
- ➔ Fièvre élevée (40,5 à 42°C) et/ou hypothermie (< 38°C), rougeur de la peau, diminution appétit, apathie, cyanose (extrémités bleues), incoordination motrice dans les 24-48h avant la mort, vomissements, diarrhée parfois sanglante, larmolement, avortement, mort dans les 6/13 jours (voire 20 jours).

**Tous les âges sont concernés**

## Où est le virus ? Pendant combien de temps ?

- ➔ Dans le sang, les tissus (viande...), sécrétions et excréments des animaux malades, morts, ou ayant survécu.
- ➔ Pendant : 6 à 10 jours dans les fèces,  
Plusieurs mois dans les produits à base de porc ou de sanglier,  
Des années dans la viande congelée.

## Où sévit la PPA ?

- En Europe : en Pologne et dans les Pays Baltes depuis 2014 ;  
en Rép. Tchèque et Roumanie depuis 2017, en Sardaigne depuis 1978.
- Hors Europe : en Russie, Ukraine, Moldavie, Afrique.

## Que faire en cas de suspicion ?

Contactez votre vétérinaire traitant de l'élevage ou la DDPP  
(n° tél. cf. verso).

## Quelles portes d'entrée ?

- ➔ Contact avec les animaux en phase d'incubation, malades ou ayant survécu ou avec des chiens de chasse,
- ➔ Ingestion d'aliment infecté (déchets de restauration, sandwich, etc.),
- ➔ Contact avec des matériaux contaminés : camions de transport, bottes, vêtements et trophées de chasse, matériel d'intervention en élevage, roue de voiture.

## Quels risques ?

- Porcs et sangliers : mortalité proche de 100 % en 6 à 13 jours,
- France :
  - restriction des mouvements d'animaux, abattage d'élevages,
  - baisse (forte et durable) du cours du porc, fermeture des exportations vers certains pays.

## Peut-on prévenir la PPA ?

- NON, il n'existe pas de vaccin,
- MAIS la prévention passe par la biosécurité et l'hygiène (cf. verso), la quarantaine et l'abattage en cas de PPA avérée.

## Peut-on la guérir ?

- NON, il n'existe pas de traitement.